

DEPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES**Extrait du registre**  
**Des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL**  
De la Commune de VALDEBLORE – 06420

N° 2015-61

Séance du 3 octobre 2015



L'an deux mil quinze et le 3 octobre, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Fernand BLANCHI**.

**Présents** : M. BLANCHI Fernand, Mme GASTALDI Danièle, MM. CIAIS Richard, GRAGLIA André, ROSSO Walter, Adjoint ; Mmes GOUNIOT Caroline, SANTUCCI Alexandra, SAIA FERNANDEZ Françoise, MM. ATLANI Alfred, BORGOGNO Christophe ELIASSE Philippe, FERRIER Olivier, GRAGLIA Laurent, VIGNA Robert, Conseillers Municipaux.

**Absent(s) représenté(s)** :

**Absent(s) non représenté(s)** : M. RICHIER Jacques.

Objet de la délibération : **Conservation et restauration d'un mélézin à vocation Sylvopastorale à Mollières - Valdeblore**

Le Maire présente à l'Assemblée Délibérante l'avant-projet sommaire de la conservation et la restauration d'un mélézin à vocation Sylvopastorale à Mollières-Valdeblore.

Les travaux s'élèvent à 53 000,00 € H.T.

**Le Conseil Municipal**, ouï l'exposé du Maire, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

**Approuve** les travaux de conservation et de restauration d'un mélézin à vocation Sylvopastorale à Mollières-Valdeblore pour un montant de 53 000,00 € H.T.,

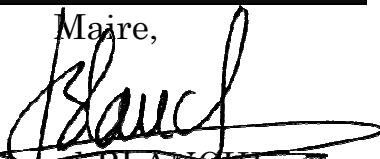
**Sollicite** l'aide financière la plus élevée de l'Etat, l'Europe et le Parc National du Mercantour pour une subvention maximale de 80% du montant H.T.,

**Autorise** Le Maire ou son 1er Adjoint à signer tous documents à cet effet.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

*Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.*

Fait et délibéré à Valdeblore les jours, mois et an susdits. Ont signé au Registre des délibérations les membres présents.  
Pour copie conforme au Registre - Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et affichage en Mairie le 08/10/2015

Maire,  
  
Fernand BLANCHI